

Audit du projet informatique clé: Système d'information relatif à l'admission à la circulation

L'essentiel en bref

Se fondant sur les directives du Conseil fédéral concernant les projets informatiques clés, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a effectué en avril et mai 2014 un audit du système d'information relatif à l'admission à la circulation (SIAC) auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU).

Les services des automobiles gèrent les données relatives à l'admission à la circulation des conducteurs, des détenteurs de véhicules ainsi que des véhicules dans des bases de données décentralisées. L'OFROU copie ces données et les met à disposition des **autorités** appelées à les consulter dans le cadre de leur mandat légal, telles que la police ou la douane. Le logiciel utilisé à cet effet, MOFAD, est en fonction depuis plus de 30 ans. Le double stockage des données n'est pas économique et peut provoquer des erreurs. De plus, la maintenance du logiciel implique une lourde charge de travail. Au moyen de MOFAD, 2500 utilisateurs traitent 12 millions de données enregistrées et procèdent à 3 millions de recherches par jour dans le système, dont le volume de données atteint 2,5 téraoctets. Le SIAC permettra de remplacer MOFAD.

Même si certains points doivent encore être améliorés, le projet va dans la bonne direction.

Pendant l'audit du projet, l'introduction du nouveau système a été retardée de cinq mois: elle est dorénavant fixée pour Pâques 2015. Avec ce nouveau délai, la mise en place du SIAC est en bonne voie. Les risques liés à l'introduction sont maîtrisés de manière appropriée. Le contrôle de gestion du projet est mené de façon adéquate. Indépendamment du fait que le projet n'a pas fait l'objet d'un examen préliminaire approfondi et qu'il reposait donc sur des bases imprécises, les responsables du projet gèrent son déroulement en tenant compte de sa complexité et des risques élevés qui y sont liés.

Les responsables du projet ont essayé d'éviter le report de l'introduction en faisant se chevaucher des phases du projet. Même avec le nouveau délai, les chevauchements de phases restent indispensables. Le fait que le système soit développé, testé et intégré en parallèle pose des exigences élevées, notamment en ce qui concerne la planification et l'assurance de la qualité. Assumée par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, l'organisation de l'exploitation constitue un autre élément susceptible de retarder encore l'introduction du système.

Les reports de délais et les écarts de coûts subis jusqu'à présent dans le cadre du projet sont explicables.

Des études préliminaires ont établi qu'une application commune à toute la Suisse et stockant les données de manière centralisée serait l'approche la plus judicieuse sur les plans technique et économique. Cette approche n'a toutefois pas été retenue en raison de la délimitation des compétences entre la Confédération et les cantons. L'OFROU a décidé de remplacer intégralement MOFAD par le SIAC, modernisant ainsi les architectures de logiciels et de données. MOFAD est composé d'une douzaine de modules et d'interfaces, dont la fonctionnalité n'est pas décrite et dont les 1,7 million de lignes de codes sont à peine documentées. Etablie sur des bases peu précises, la planification du projet a dû être modifiée plusieurs fois. Le projet affiche actuellement un retard de deux ans et coûte 13 millions de francs de plus que ce qui avait été prévu au départ. Si, lors de la phase initiale, une analyse approfondie des codes avait été menée,

l'ampleur réelle du projet aurait pu être déterminée plus tôt. En tenant compte des conditions et du déroulement du projet, le CDF estime que la durée et les coûts nécessaires sont appropriés pour un projet d'une telle ampleur et complexité.

La gestion des risques et l'assurance de la qualité ne couvrent pas l'ensemble du projet. La gestion des risques et l'assurance de la qualité sont assurées de manière professionnelle, mais ne couvrent pas formellement l'intégration et l'introduction du système. Le report du délai d'introduction a des conséquences sur les plafonds des dépenses des différents lots. Afin de compenser les coûts supplémentaires attendus, les responsables du projet prévoient de réduire entre autres les prestations en matière d'assurance de la qualité et de gestion des risques. Cela risquerait de compromettre la réussite du projet et devrait être reconsidéré.

La phase finale nécessitera une surveillance étroite. Le degré de précision de la planification était adapté au déroulement du projet. Cependant, pour la dernière phase, très compliquée au niveau de la planification, il faudrait encore plus de précision.

Les prescriptions de sécurité n'ont pas toutes encore été conçues. La protection nécessaire a été déterminée et les exigences en matière de sécurité sont connues. L'élaboration du plan relatif à la sécurité a toutefois du retard. D'une priorité élevée, il devrait être achevé rapidement. Quant au plan portant sur l'admission à la circulation, il doit être réalisé avant la mise en service du SIAC.

Les investissements effectués ne présentent qu'une utilité limitée dans la phase actuelle du projet. L'utilité du SIAC se limite à la gestion du cycle de vie du matériel informatique et des logiciels et à la création des conditions nécessaires pour intégrer à l'avenir les données cantonales. Il ne donne pas encore lieu à une valeur ajoutée directe. L'introduction du système permettra d'améliorer la rentabilité si la correction des données et l'intégration de celles des cantons progressent et si ceux-ci participent aux coûts. Le CDF recommande d'examiner dès à présent si des bases légales doivent être créées à cet effet.

Texte original en allemand